



Septembre 2013

## ⇒ POLITIQUE DES PÔLES

- Politique des pôles > Les contrats de performance : une étape clé dans la mise en œuvre de la nouvelle politique des pôles de compétitivité
- De la R&D au marché > Projets de R&D des pôles de compétitivité : comment favoriser le passage de la R&D au marché ?
- De la R&D au marché > Le prêt pour l'industrialisation et la commercialisation des projets de R&D des pôles
- Communication > Nouveau : une version mobile du site compétitivité

## ⇒ INTERNATIONAL

- Publication > La veille des aides d'État à l'attention des pôles de compétitivité

## ⇒ LES PÔLES EN ACTION

### FOCUS PROJET ABOUTI

- Optique-photonique > Mosahyc : des équipements innovants de lithographie laser haute définition pour l'industrie (pôle Optitec)

### VIE DES PÔLES

- Accompagnement des PME > Le pôle Aérospace Valley et l'agence spatiale européenne présentent ESA BIC Sud France, l'incubateur des start-ups du spatial
- Collaboration inter-pôles > S'associer pour gagner en compétitivité : les résultats de F2C-eu (Vitagora, Agrimip Sud-Ouest Innovation, Valorial)
- Collaboration inter-pôles > Premières pistes concrètes de projets lors des 3èmes rencontres internationales du Plant InterCluster (Végépolys, Terralia, Qualiméditerranée, Qualimed)

## ▪ POLITIQUE DES PÔLES

### **Les contrats de performance : une étape clé dans la mise en œuvre de la nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité**

Au cours du premier semestre 2013, le travail des pôles de compétitivité a été fortement rythmé par l'élaboration de nouveaux contrats de performance. Ces contrats dressent les perspectives des pôles pour devenir des « usines à produits ». Les pouvoirs publics ont validé la plupart d'entre eux. Leur signature est attendue très prochainement.

La contractualisation des relations entre les pouvoirs publics et les pôles est une étape essentielle du lancement de la nouvelle phase de la politique des pôles de compétitivité. Elle permet de traduire les objectifs généraux des pôles pour devenir des « usines à produits d'avenir », dans des documents individualisés et prospectifs.

Avec la nouvelle phase de la politique des pôles, la grande nouveauté est la dimension « marché » de ces contrats de performance. En lien avec leurs membres, les pôles doivent identifier les marchés cibles qui seront au cœur de leurs actions. Les pôles ont également établi un programme triennal d'actions compatible avec les moyens humains et financiers dont ils disposent.

Les contrats de performance favorisent le pilotage stratégique de la politique des pôles. Ils permettent aux pouvoirs publics de disposer d'une vision actualisée de la stratégie de chaque pôle, de veiller à la bonne compatibilité du positionnement de chacun d'entre eux et, le cas échéant, d'inciter à de nouvelles collaborations inter-pôles. Assortis d'indicateurs, ces documents serviront de référence pour mesurer la performance des pôles.

Plus des deux-tiers des contrats de performance ont d'ores et déjà été validés par les ministères impliqués dans la politique des pôles de compétitivité. Ces documents témoignent d'un travail de réflexion important. Ils constituent une réponse de qualité aux deux piliers de la politique des pôles : l'accroissement de l'impact économique des projets des pôles et l'amplification de l'accompagnement de la croissance des PME et ETI dans les territoires. La signature de ces contrats par les pôles et les financeurs publics est attendue avant la fin de l'année 2013.

## ▪ PROJETS DE R&D

### **Projets de R&D des pôles de compétitivité : comment favoriser le passage de la R&D au marché ?**

Des exemples concrets d'appui à la commercialisation de travaux de R&D ou comment construire « l'usine à produits d'avenir » ont été présentés lors de la 12<sup>e</sup> journée nationale des pôles de compétitivité.

L'ambition du Gouvernement pour la nouvelle politique des pôles (2013-2018) est de renforcer l'impact économique des pôles en les incitant à accompagner le passage de la R&D vers l'industrialisation et la commercialisation des résultats des projets.

La 12<sup>e</sup> journée nationale des pôles a été l'occasion pour trois directeurs de pôles de compétitivité et un dirigeant de PME de partager les actions mises en œuvre destinées à faciliter la mise sur le marché de résultats de projets collaboratifs de R&D.

La mise en relation avec des grands groupes internationaux, l'exploitation de cartographies des savoir-faire dans des secteurs spécifiques ou encore l'accompagnement des PME/ETI membres agissant sur des marchés en pleine mutation sont des exemples concrets de mesures engagées. Ils témoignent du rôle essentiel que peuvent jouer les pôles pour favoriser la rencontre entre les produits d'avenir et leurs futurs clients.

Face aux enjeux du passage de la R&D au marché, les pouvoirs publics se sont également mobilisés. Divers organismes sont déjà très impliqués comme par exemple le Commissariat général à l'investissement (CGI) en charge des investissements d'avenir, Bpifrance, la nouvelle banque publique d'investissement ou le conseil régional d'Île-de-France. Plusieurs outils ont été mis en place ou le seront très prochainement : les prêts bonifiés (PIPC) gérés par Bpifrance dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, ou encore des lieux d'expérimentation pour les projets innovants des PME franciliennes soutenus par le Conseil Régional d'Île de France (dispositif AIXPé).

## En savoir plus

-  [Le dispositif des prêts à l'industrialisation des projets de R&D des pôles \(PIPC\)](#)
-  [Le dispositif AIXpé pour l'expérimentation des projets innovants des PME franciliennes](#)

### ▪ DE LA R&D AU MARCHÉ

## Le prêt à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles : un nouvel instrument financier pour leurs entreprises

100 M€ de prêts pour favoriser l'industrialisation et la commercialisation de produits, services ou procédés directement issus des résultats des projets de R&D des pôles. Ils seront mis en place début octobre 2013.

Le Gouvernement a décidé de dédier 100 M€ de prêts bonifiés aux PME ou ETI grâce au programme des investissements d'avenir. Ces prêts d'adressent aux entreprises des pôles qui souhaitent transformer les résultats d'un projet de R&D préalablement labellisé par leur pôle et financé par l'État, notamment un projet FUI. Ils sont nommés « prêts à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles de compétitivité » (PIPC).

Le montant de ces prêts est compris entre 0,5 M€ et 5 M€. Ils sont remboursables sur 7 ans dont un différé de 2 ans. L'État les bonifie à hauteur de 200 points. Ces prêts seront mis en place sous condition d'un cofinancement privé au moins équivalent et sans caution personnelle, ni garantie sur l'entreprise.

Ils soulignent la volonté du Gouvernement, dans le cadre de la nouvelle phase de la politique des pôles, de renforcer les retombées économiques sur le territoire national en favorisant le passage de « l'usine à projets » à « l'usine à produits d'avenir ».

Le recueil des demandes sera organisé **à partir d'octobre 2013**. Pour chaque candidature, le délai de réponse est plafonné à 30 jours.

## En savoir plus

-  [Le dossier complet](#)
-  [bpifrance](#)

## Contact

-  Pour tout renseignement complémentaire [contact-pole@finances.gouv.fr](mailto:contact-pole@finances.gouv.fr).

### ▪ COMMUNICATION

## Nouveau : une version mobile du site internet des pôles de compétitivité





Une nouvelle version mobile, pour une meilleure ergonomie adaptée aux différents « smartphones » du marché.

Parce que la majorité des internautes qui consultent le site [www.compétitivite.gouv.fr](http://www.compétitivite.gouv.fr) le font via un mobile, une nouvelle version de ce site internet est vite apparue très utile, pour une consultation mieux adaptée à ces outils. Si les contenus disponibles entre les deux versions sont strictement les mêmes, l'accès à ces documents a été volontairement facilitée.

Dès une première consultation du site via un mobile, le choix de la version du site est offert. L'internaute peut ensuite à tout moment revenir vers la version classique du site internet.



## En savoir plus

-  [Version « mobile »](#)
-  [Version classique](#)

▪ PUBLICATION

## La veille des aides d'État à l'attention des pôles de compétitivité

Parmi les sujets étudiés ce mois-ci :

- La Commission européenne a approuvé le plan de restructuration du groupe PSA en concluant qu'une aide à la restructuration de 571,9 M€ est compatible avec le marché intérieur.
- Dans la cadre de la révision du règlement de minimis qui sera adopté à la fin de l'année 2013, la Commission a lancé une consultation publique sur le réexamen du règlement applicable aux aides de minimis. Les États membres étaient invités à faire part de leurs observations jusqu'au 9 septembre 2013.
- Dans le cadre de la révision du règlement général d'exemption par catégorie, la Commission a ouvert une consultation publique sur une première proposition énumérant les catégories supplémentaires à inclure dans le nouveau règlement.
- La Commission européenne consulte le public sur le projet de lignes directrices concernant la façon dont les États membres peuvent soutenir le financement des risques des petites et moyennes entreprises.

 En savoir plus

 [La veille du mois de juillet 2013 publiée en septembre 2013](#)

 [La collection des veilles depuis janvier 2011](#)

## LES PÔLES EN ACTION

### FOCUS PROJET ABOUTI

▪ OPTIQUE/PHOTONIQUE

## Mosahyc : la lithographie laser haute définition pour l'industrie

Créer de nouvelles machines disposant de systèmes d'écriture par laser pour produire des composants aux spécifications technologiques complexes utilisés en microélectronique, en biotechnologies et dans le secteur médical.

Le projet Mosahyc a été labellisé par le pôle de compétitivité Optitec.

Il a bénéficié d'une subvention dans le cadre d'un appel à projets du Fonds unique interministériel.



Copyright Kloé

## Objectif du projet

L'objectif du projet était de développer un système d'écriture directe par laser compatible avec des spécifications technologiques complexes. Par exemple, il était envisagé de réaliser des micro-cuvettes délimitées par des parois à très haut rapport (1x20), des flancs parfaitement verticaux avec une très faible rugosité, etc. à des vitesses acceptables pour une production industrielle de grand volume. Il visait initialement la production de verres ophtalmiques de nouvelle génération.

## Partenaires du projet

- 🚩 Le porteur du projet est Essilor International
- 🚩 Kloé, le concepteur et fabricant des systèmes d'écriture laser. [www.kloe.fr](http://www.kloe.fr) (PME)
- 🚩 Le CEA, utilisateur des systèmes Dilase de Kloé
- 🚩 L'Institut supérieur de l'électronique et du numérique (ISEN) : développement électronique
- 🚩 Le groupe d'études sur les semi-conducteurs (GES, Université de Montpellier) : développement de matériaux

## Premières retombées technologiques et économiques

- 🚩 **Résultats, produits, procédés, services issus des travaux de R&D** : le projet a permis d'aboutir à un **prototype industriel** doté des performances attendues par les partenaires. A partir de ce prototype, Kloé a pu développer une gamme de bancs lithographiques compacts et entièrement automatisés (la gamme Dilase) qu'il vend à travers le monde aujourd'hui. Initialement le projet devait s'appliquer pour la production de verre ophtalmologique de nouvelle génération. Cette application n'a finalement pas abouti à une industrialisation. Néanmoins, les performances des prototypes issus du projet ont rapidement pu être adaptés et utilisés dans d'autres domaines applicatifs tels que la microélectronique ou les biotechnologies.
- 🚩 **Thèses** : 3
- 🚩 **Présentations à l'international** : le salon Laser World of Photonics à Munich à la fin du projet, puis lors de divers salons internationaux.
- 🚩 **Premières retombées économiques** : l'entreprise Kloé a créé une unité fonctionnelle autour des équipements issus du projet. Elle est en cours de déménagement pour adapter sa surface à ses besoins de production de machines vendues à travers le monde.
- 🚩 **Création d'emplois** : 13 emplois créés, dont 3 durant le projet et 10 durant la phase commerciale. D'autres créations d'emplois sont prévues.
- 🚩 **Mises en perspective** : la société Kloé a mis au point un nouveau modèle d'équipement Dilase 650 issu directement du projet, aujourd'hui commercialisé. Essilor, le CEA et le CNRS en ont fait l'acquisition. Dilase 650 est un des produits phare de la gamme Dilase. Aujourd'hui, Kloé développe ses ventes d'équipements de lithographie laser à l'international (Japon, Inde, Taiwan, Israël et États Unis). Des contrats de distribution ont été signés avec des acteurs locaux, suite aux présentations lors des salons internationaux. La société connaît une croissance soutenue depuis la commercialisation du Dilase 650. Il constitue 25% du chiffre d'affaires de la société. Les perspectives de développement sont excellentes : la part à l'export devrait atteindre 40% du chiffre d'affaires dans les deux prochaines années.
- 🚩 **Site internet citant le projet** <http://www.kloe.fr/fr/nos-solutions-lithographie/gamme-dilase>

### ■ ACCOMPAGNEMENT DES PME

## Le pôle Aerospace Valley et l'Agence Spatiale Européenne présentent ESA-BIC Sud France, l'incubateur des start-ups du spatial

Lancé au salon du Bourget, le nouvel incubateur de l'agence spatiale européenne (ESA) s'appelle ESA-BIC Sud France. C'est le premier incubateur de cette agence situé en France alors qu'il en existe déjà 7 en Europe.



Le pôle de compétitivité **Aerospace Valley**, associé au CNES et au Pôle **Pégase**, a signé avec l'European Space Agency (ESA) une convention, lors du dernier Salon du Bourget pour créer cette nouvelle structure. Celle-ci regroupe 5 incubateurs des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et PACA : Technowest, Estia Entreprendre, incubateur Midi Pyrénées, Théogone, Incubateur Paca Est.

Ancré sur Sophia Antipolis, Toulon, Biarritz, Bordeaux et Toulouse, il vise la création de 75 nouvelles start-ups liées à l'espace dans les 5 années à venir. Ces entreprises doivent développer les données spatiales ou exploiter des transferts de technologies du spatial vers d'autres secteurs.

Copyright : Aerospace Valley. Marc Pircher, directeur du Centre Spatial de Toulouse, Jean-Jacques Dordain, directeur général de l'agence spatiale Européenne, Agnès Paillard, présidente du Pôle Aerospace Valley, Jean-yves Longère, directeur général du Pôle Pégase.

« Le programme de transfert de technologie de l'ESA avec son concept d'ESA BIC a démontré dans plusieurs régions en Europe ses capacités à créer de nouveaux emplois et entreprises en utilisant les investissements européens en recherche et développement et en les rendant accessibles aux entrepreneurs », note Jean-Jacques Dordain, directeur général de l'ESA. « Cet outil puissant est à présent étendu à des régions où l'excellence technique est une culture. »

Selon Agnès Paillard, présidente du pôle Aerospace Valley, « la création de cet incubateur est exceptionnelle. Il offre des opportunités aux PME innovantes. De plus, il fédère trois régions et cinq incubateurs, ce qui démontre une nouvelle fois que les pôles de compétitivité sont des acteurs structurants ».

 En savoir plus

 Le site internet

 Contact

 Pour tout renseignement [lattes@aerospace-valley.com](mailto:lattes@aerospace-valley.com)

### ■ COLLABORATION INTER-PÔLES

## S'associer pour gagner en compétitivité : les résultats de F2C-eu

Grâce à l'action d'Agrimip Sud-Ouest Innovation, Valorial et Vitagora, les PME membres de ces trois pôles de compétitivité ont pu bénéficier d'une aide européenne pour leur participation à 5 projets de recherche européens.

Le secteur agroalimentaire est une industrie majeure en Europe. Elle représente 14,5% du chiffre d'affaires total de la production de l'UE, soit plus de 917 M€ Ce secteur est constitué d'une myriade d'entreprises de petites tailles (99% de PME), souvent peu capables de se montrer concurrentielles à l'international.

Dans ce contexte, la DGCIS lançait en 2010 l'appel à projets « partenariats technologiques européens » destiné à favoriser l'implication des PME dans des projets européens. Trois pôles de compétitivité, **Agrimip Sud-ouest Innovation**, **Valorial** et **Vitagora** (aujourd'hui rejoints par le pôle **Aquimer**) constituaient alors un super-pôle agroalimentaire, F2C-Innovation et répondaient ensemble à cet appel à projets.

Ils proposaient le projet « F2C-eu, s'associer pour gagner en compétitivité » qui visait :

- à engager des partenariats scientifiques et technologiques pour acquérir de nouveaux outils et de nouvelles compétences ;
- à faciliter le développement à l'international de leur PME en élargissant leur réseau et stimulant des échanges entre partenaires européens.

En septembre 2013, le projet F2C-eu est en cours d'aboutissement. D'ores et déjà, les objectifs sont atteints : 340 PME primo-accédantes aux projets européens ont été sensibilisées et 14 PME ont été accompagnées sur un montage de projet déposé.

Au total, 5 projets européens – Optifel, Beast, Legato, Terifiq et Nu-Age – impliquant 5 des PME des trois pôles ont pu bénéficier d'une subvention de plus de 700 000 €. Aujourd'hui, l'action continue grâce aux méthodologies développées par les pôles pour faciliter l'accès des PME aux projets européens et à la mise en place d'un réseau d'acteurs. Cette démarche a également permis aux pôles de mieux appréhender le programme Horizon 2020 pour répondre aux attentes de leurs adhérents.

### En savoir plus

Les témoignages vidéo de trois PME accompagnés dans le cadre de F2C-EU.



Michel Berning, du Groupe Chazal  
<https://www.youtube.com/watch?v=ERa1y1r4ynk>



Jean Le Lez, de l'entreprise Le Lez Process  
<https://www.youtube.com/watch?v=LyaR6y3y4g0>



Alain Gaudon, de l'entreprise Sigfox  
<https://www.youtube.com/watch?v=QFNQ95Qnp8s>

## ■ COLLABORATION INTER-PÔLES

### Premières pistes concrètes de projets lors des 3èmes rencontres internationales du Plant InterCluster

Les 3èmes rencontres internationales du Plant InterCluster, réseau réunissant les 4 pôles de compétitivité français du végétal, furent l'occasion de renforcer les partenariats avec les « clusters » étrangers, notamment argentins et polonais.



Le Plant InterCluster (PIC) est un consortium créé en 2011 à l'initiative des 4 pôles de compétitivité [Terralia](#) (ex PEIFL), [Qualimediterranée](#), [Qualitropic](#) et [Végépolys](#) du domaine du végétal. Il réunissait pour la 3<sup>e</sup> année consécutive leur réseau international pour favoriser les collaborations en termes d'innovation, d'échanges commerciaux et de bonnes pratiques.

*Copyright : PC-Vegepolys ». Les représentants des 11 clusters à l'issue des 3èmes rencontres du PIC. »*


Les troisièmes rencontres étaient organisées à Marseille les 5 et 6 juin 2013 autour du thème « Les bonnes pratiques pour un futur plus vert ». Elles réunissaient 11 « clusters » internationaux venant de 7 pays (Argentine, Belgique, Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal).

Outre le renforcement de la connaissance mutuelle des membres du consortium, l'objectif de ces 3èmes rencontres était de générer des projets de recherche et développement collaboratifs. Plusieurs groupes de travail étaient organisés autour des thématiques « serres », « intrants alternatifs et biocontrôle » et de « l'agriculture de précision ».

Ces rencontres ont été couronnées de succès puisqu'elles ont vu naître :

- **2 accords de coopération** avec les clusters argentin « Cluster de la Semilla » et polonais « Wielkopolska Clustering center » ;
- la création **d'un consortium projet européen** autour de la thématique « des serres du futur » ;
- **l'émergence d'un groupe de travail** suite à l'atelier « intrants alternatifs et biocontrôle » qui a permis d'identifier des contacts clés et des axes de travail partagés ;
- **l'émergence de pistes de travail** autour des technologies de l'information et de la communication appliquées à l'agronomie.

Ces bons résultats confortent les membres du consortium dans leur action tant elles sont porteuses d'idées nouvelles pour le secteur mondial du végétal. L'un des clusters ayant signé l'accord de coopération accueillera en 2014 les prochaines rencontres du PIC.

 En savoir plus

➤ [Le site internet](#)

 Consulter les archives [<http://competitivite.gouv.fr/lettres-d-information-55.html>]

 S'inscrire [<http://competitivite.gouv.fr/>]

## Mentions légales

Cette lettre d'information est une publication de la DGCIS et de la DATAR.

- Directeur de la publication : Patrick Crézé
- Rédactrice en chef et rédaction : Martine Maillard
- Comité de rédaction (par ordre alphabétique) : Delphine Abramowitz, Constance Arnaud, Rémi Arquevaux, Véronique Barry, Aurélie Faitot, Olivier Hébrard, Caroline Mischler, Sofiène Lourimi et tous les pôles de compétitivité associés.
- Conception et réalisation : **Stratis**
- Photos: **Stratis**, Kloé, Aerospace Valley, PC-Vegepolys, X.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/1978, dite informatique et libertés, vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Ce droit de rectification pourra être exercé en nous écrivant ou en suivant ce lien. Afin de respecter la protection de votre vie privée et de vos données personnelles, la DGCIS et la DATAR s'engagent à ne pas divulguer vos informations personnelles à d'autres sociétés à des fins d'utilisations par celles-ci. Nous ne faisons aucune utilisation de vos adresses courriels en dehors de l'envoi de la lettre d'information.

Pour toute demande : <http://competitivite.gouv.fr/contact-9.html>

